



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA PREVENTION DES
POLLUTIONS ET DES RISQUES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
INDUSTRIEL

N° 6034-2- 2133 /DENV/SPPR/BEI/lcc

Nouméa, le 18 AVR. 2008
Le Directeur

à

44, rue Le Prédour - Ouemo
98800 NOUMEA

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Ouvrage de traitement des eaux usées de l'immeuble Le Marilde à Nouméa
Réf : dossier de déclaration reçu le 13 mars 2008
PJ : 1 note d'observation

Monsieur le Gérant,

Par transmission visée en référence, m'a été adressé un dossier concernant l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'immeuble Le Marilde, sis 81, rue Maurice Herzog, Magenta, commune de Nouméa.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985, il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation et ne permet pas la délivrance d'un récépissé de déclaration.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint et à adresser sous le timbre du bureau de l'environnement industriel de la direction de l'environnement les éléments sollicités.

Cette affaire est suivie par inspecteur des installations classées à la direction de l'environnement qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.



Le directeur de l'environnement,

C. OBLED

Copies : inspection (DENV)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE SUD
REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE L'EAU

N° 6023- 1847 -2008/DENV/SE/lcc

Affaire suivie par :

Nouméa, le 07 AVR. 2008

L'inspecteur des installations classées

à

Monsieur le directeur de l'environnement

OBJET : installation de traitement et d'épuration des eaux usées de l'immeuble Le Marilde, sis 81 rue Maurice Herzog – Magenta - Commune de Nouméa.

REF. : dossier reçu le 13 mars 2008 à la DENV.

P. J. : citées.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE	7 AVR. 2008						
	N°	1613.						
	D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRB	PZF
AFFECTÉ	✓							
COPIE								
OBSERVATIONS	2.04 → BEI							

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- en retour le dossier relatif à l'objet déposé le 13 mars 2008 auprès du bureau de l'environnement industriel ;
- une note d'observations concernant ce dossier,
- un projet de courrier adressé à l'exploitant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.